

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2021**

Le 08 septembre 2021 à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 01 septembre 2021 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Présents : Mesdames Marie METIVIER, Laure MASSONNAT, Virginie PETELLAT, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, Louis DUFOURNET, Romain REY, Pascal RINER, André BOGEY, Denis PAZEM, Cyril MORIQUAND, Patrick MATHIEUX, Yannick GUTHLEBEN, Jean-François DAGAND

Absents excusés : Madame Josette ARSEGUEL

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2021 : approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Virginie PETELLAT

Monsieur Le Maire refait un point sur le carrefour de Vingerel. L'arrêté municipal permanent portant modification du classement en agglomération du Lieu-Dit de Vingerel a été pris en date du 27 mai 2021. La commune doit faire installer des panneaux de signalétique qui sont à sa charge. Ils doivent respecter une charte (logo PNR...), le Département a envoyé des modèles de panneaux. Mme Laure MASSONNAT a demandé deux devis. Un seul est parvenu.

Par la suite, la commune va aménager le carrefour pour le sécuriser. Le Département sera en soutien pour indiquer les aménagements qui sont possibles et/ou conseillés.

Aire de Co-voiturage : Monsieur Le maire fait un point sur ce projet. Il concerne un projet d'expérimentation de ligne de covoiturage en direction de Lescheraines. Des échanges ont eu lieu avec le Département concernant le futur emplacement de la borne à Saint-Ours dans le sens montant, sur la RD911 et le service Déplacement de Grand-Lac pour l'emplacement. Ensemble, ils ont évoqué plusieurs possibilités, un seul semble être le plus approprié et sécurisé. Il s'agit de la Route de la Fromagerie, en face de la fromagerie. Des bornes doivent être posées et une signalétique visible par le plus grand nombre de personnes (point de rencontre).

Après avoir fait ces deux points, Monsieur Le Maire aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Délibération 24-2021 – Domaine et Patrimoine 3.1.312 – Acquisition foncière – La Forêt
parcelle section A n° 26**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain – sise La Forêt – section A n° 26.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre du projet de sécurisation du carrefour de la Forêt, cette parcelle permettrait de dévier la Route des Bois.

Monsieur Le Maire expose au conseil que la parcelle de terrain sise La Forêt section A n° 26 pourrait être vendue à la commune de Saint-Ours.

Après négociation entre Monsieur le Maire et les propriétaires de ladite parcelle, il est proposé à l'assemblée de fixer les modalités d'achat de la parcelle pour un montant de 50.00€ le m² (le prix moyen de ce type de terrain est de 150€/m²).

La surface de cette parcelle est de 465m².

Monsieur Le maire sollicite l'avis du Conseil municipal et invite tous les participants à donner leur avis. Les élus prennent la parole à tour de rôle et soulignent plusieurs remarques :

- Est-ce une zone accidentogène, la patte d'oie entre la Route des Bois et la route d'Epersy ?
- Quelle partie supportera les frais notariés ?
- Le bois stocké sur la parcelle qui le récupère ?
- Qu'en est-il des autres parcelles de cette zone ?
- Autre propriétaire de parcelle adjacente, un échange est à prévoir ?
- La pose de conteneurs semi-enterrés ? pas à l'unanimité.
- Arrêt de bus à revoir ?

Les élus souhaitent savoir si une priorité est à donner à l'acquisition de cette partie foncière ou bien la mise en œuvre de l'opération « Chemins doux » ?

L'achat de cette parcelle est plus onéreux que prévu.

Les élus soulignent que cette acquisition aurait pour effet de compromettre ou de rendre plus onéreuse la future mise en œuvre de certains projets menés par la collectivité.

Ils souhaitent laisser en attente cette acquisition et donner une priorité aux travaux envisagés Route de la Faïencerie, plateau surélevé et sécuriser ce carrefour avec un zone voie douce.

La délibération n° 24-2021 est donc mise en sursis à statuer.

<u>Délibération n° 25-2021 : Décisions budgétaires 716 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Comité de la Fête de la Batteuse »</u>
--

Monsieur le Maire rappelle que le Comité de la Fête organise une fête champêtre tous les ans au mois d'août. Pour cette deuxième année consécutive, les membres du comité n'ont pas souhaité l'organiser, vu la situation sanitaire. Néanmoins, le Comité de la Fête a souhaité maintenir une petite fête champêtre pour cette année 2021 qui aura lieu le 11 et 12 septembre. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager sur le principe d'un versement en 2021 d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Comité de la Fête de la Batteuse. Cette subvention équilibre le budget du Comité.

Monsieur Le maire rappelle que la mise en place de cette action favorise le vivre ensemble et recrée du lien social en cette période.

Monsieur le Maire rappelle que cette somme est inscrite au budget 2021.

Entendu cet exposé le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Comité de la Fête de la Batteuse 1000€
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil souhaitent remercier tous les bénévoles pour leurs actions au sein de la commune.

Questions diverses :

Monsieur le Maire rapporte que plusieurs commissions se sont réunies, il souhaite que chaque Président de commission évoque les points abordés lors de ces réunions.

Arrivée de Monsieur Patrick MATHIEUX.

Commission Environnement :

Point sur le pont de La Forêt : les membres de la commission se sont rendus sur place. Ils souhaiteraient que soit mise en place un chemin sécurisé pour les piétons. Cette voie démarrerait de l'ancien pont de la Forêt jusqu'à l'école. Ce tracé semblerait plus approprié de ce côté.

Deux possibilités sont envisageables, celle retenue par la commission serait la suivante :

Acquisition du chemin, l'avantage un seul propriétaire. Ce chemin irait jusqu'à l'école. Les enfants pourraient traverser juste en face de l'école. Pour les personnes qui souhaiteraient aller en direction de la fromagerie, elles pourraient le faire en toute sécurité au niveau du carrefour (intersection Route de la Faïencerie, Route de la Fromagerie et Route du Chef-Lieu)

Récupération des eaux pluviales : Document d'urbanisme

Monsieur PAZEM rapporte que la commission s'est penchée sur les rejets et récupérations des eaux pluviales. Il souligne que l'eau est une ressource à préserver. Ils souhaiteraient que soit intégrée cette notion de récupération d'eaux pluviales dans le PLUi et notamment dans les demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à la commune de Saint-Ours. Les élus désireraient que les rejets soient limités dans le domaine public. Il s'agit d'une compétence des services de Grand-Lac.

Arrivée de Monsieur DAGAND Jean-François.

Ils souhaiteraient que soit imposé, dans les autorisations d'urbanisme, des revêtements perméables et la mise en œuvre de bassins d'orage afin de laisser repartir l'eau tout doucement en cas de forts orages. Cela permettrait de pouvoir réguler les effets de pollution dans ces bassins en laissant décanter. La commission souhaite prévoir des bacs de rétention pour l'avenir, ceci afin de protéger les habitants et habitations (orage de juillet)

En attendant, il est émis la possibilité de créer des documents de sensibilisation à destination des habitants et futurs habitants qui construisent sur ce sujet.

Biodiversité :

Les élus suggèrent de faire intervenir une personne pour faire connaître la biodiversité dans les jardins. Des actions pourraient être menées dans un jardin potager de la commune. Monsieur DAGAND souhaite faire intervenir Monsieur Gilles LEBLAIS, pour expliquer comment aménager son jardin avec l'art et la manière de respecter la nature, la faune, les animaux.

Des ateliers et conférences seraient proposés lors de ces journées découvertes en respectant l'aspect environnemental et découverte de la biodiversité. Il est à prévoir un coût pour cette participation, d'environ 300.00€.

La commission propose de profiter de l'édition du bulletin municipal MIEL pour sensibiliser les habitants avec des conseils bricolage, environnemental, certaines pratiques culturelles...

Il est évoqué un rendez-vous avec Mme BARBIER Vice-présidente de la commission transition écologique de Grand-Lac pour évoquer quelques sujets courant décembre / janvier.

Monsieur DAGAND Jean-François propose de filmer les chouettes qui sont localisées dans l'église afin de voir leur évolution. Il serait intéressant de diffuser ce film aux enfants de la commune pour les sensibiliser à ces oiseaux.

Commission Travaux :

Réseaux ENEDIS

La commission travaux propose de solliciter ENEDIS et le SDES pour enfouir plusieurs réseaux, notamment Route des Crêts, Route des Bois et concernant l'opération Chemin doux. Il est à prévoir ces travaux en concertation avec ces services et avec la commission Finances.

Toit de l'école :

La commission propose de recontacter le cabinet d'avocat pour élaborer un avant-projet de travaux. (Dans ou sous quelles conditions)

Dans le cadre des travaux à prévoir, il est souhaitable d'avoir des devis réactualisés. Deux entreprises seront sollicitées par la commission (entreprises DARVEY et ARMENJON)

Il est prévu d'avoir recours à un bureau d'études pour avoir un avis technique : étude à refaire sur le quantitatif. Le problème aujourd'hui est de définir les travaux mais en incluant les parties non

visibles (en dessous du toit). Messieurs GUTHLEBEN et REY se proposent d'effectuer une première visite pour évaluer les travaux.

Travaux à l'école

Bac à sable de l'école

Ces travaux sont en cours de finition. La bâche a été commandée.

VISIO : l'association qui gère la garderie du matin et du soir, a mis à disposition des agents un téléphone. Or ce matériel est obsolète et incompatible avec le visio mis en place. Ce nouveau téléphone permettra aux agents d'ouvrir le portail à distance sans avoir à se déplacer.

Il est proposé de changer les cylindres sur les portails extérieurs, actuellement une clé par portail. Madame La Directrice souhaiterait que tous les portails ne s'ouvrent qu'avec une seule clé pour faciliter l'accès à chacun et l'accès à la chaufferie avec un passe. Le changement du barillet est à prévoir.

Travaux eaux pluviales en collaboration avec la commune de Cusy :

Lors des fortes orages de juillet les communes de Cusy et Saint-Ours ont décidé de s'associer pour effectuer des travaux de canalisation d'eaux pluviales. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, notamment pour canaliser l'eau, refaire le chemin.

Il est demandé de faire une proposition à l'entreprise RENAUD pour le taillage et la réfection du chemin et au GAEC des Châtaigniers de canaliser l'eau.

City-stade :

Retours positifs sur cette installation. Il est demandé à la commune quelques travaux d'aménagements des abords : plantation d'arbres, pose de bancs et une fontaine à eau. Des devis seront demandés par la commission.

L'inauguration de cette aire de jeux est prévue avec les jeunes le 16 ou 17 octobre, en présence de M. Christophe LEMAÎTRE.

La municipalité souhaite s'engager le même jour pour organiser l'évènement Octobre Rose dans la commune. Des actions seront proposées aux habitants.

Commission Communication

Organisation d'Octobre Rose :

Une marche sera organisée dans la commune avec une personne qui a eu un cancer du sein. Elle a le projet (en cours) d'écrire un livre. Le but de cette marche est d'accompagner les participants avec ses témoignages. Ces échanges se termineront autour d'un goûter. La commission ne souhaite pas demander de participation sous forme d'inscription payante. Si des personnes souhaitent faire un don, elles pourront le faire.

Un concours « Appel de décoration » sur le thème d'Octobre Rose sera mis en place dans la commune (en extérieur). Des flyers d'informations seront élaborés avec la commission Communication et distribués autour du 9 octobre.

L'ensemble du conseil municipal souhaite s'associer et participer à cette action.

Logo de la commune :

La commission travaille à l'élaboration d'un nouveau logo pour la commune. Toutes les idées sont les bienvenues. Des échanges sont prévus pour le lancement du projet.

Radio Grand-Lac :

Il s'agit d'une association qui est composée de 40 bénévoles, seul le directeur est salarié. Cette radio réalise environ entre 20 et 25 émissions. Le fonctionnement de cette association est basé sur le partenariat, dons, subventions et les communes.

Concernant le partenariat avec les communes, elles peuvent verser annuellement 2 000.00 €. Cette cotisation permet de mettre en avant les actions menées dans leur commune et des émissions sont ouvertes pour différents sujets : le soutien aux associations, parler des entreprises locales, relancer la commune par leurs actions/ évènements....

Communication sur les réseaux sociaux :

La commission suggère que la commune puisse relayer des informations via les réseaux sociaux (Instagram, Facebook). Ce moyen de communication est beaucoup plus rapide et touche beaucoup plus de personnes.

Les pages ont été créées sur Facebook et Instagram au nom de « Saint-Ours ».

Le MIEL reste aussi un moyen de communication mais la fréquence 3 ou 4 fois par an ne permet pas d'être aussi réactif.

Enfin, pour compléter le MIEL, il a également été proposé de lancer une newsletter, qui sera envoyé par e-mail à ceux qui le souhaitent. L'inscription est possible via le site de la commune.

Ces 3 nouveaux canaux de communication sont en phase de test et seront perpétués s'ils fonctionnent assez.

Commission Appels d'Offres :

Un appel d'offres a été lancé dans l'été pour la mise aux normes de la Salle des Fêtes. Il en ressort que trois lots sont déclarés infructueux et un lot pour lequel les propositions sont beaucoup trop onéreuses. Les offres sont non-conformes aux cahiers des charges.

Un nouvel Appel d'Offres sera relancé pour ces quatre lots.

Commission Finances :

Le budget primitif a été comparé au Grand Livre en ce milieu d'exercice. En fonctionnement, pas d'anomalies. Mme METIVER fait le point sur les opérations en investissement :

Le city-stade est quasi terminé, la partie concernant les plus jeunes enfants devrait voir le jour rapidement.

Les chemins communaux sont terminés.

Le marché pour la mise aux normes de la Salle des Fêtes est lancé.

La commission Finances se réunira prochainement pour préparer le budget 2022. Le retour de chaque commission est important. (Opérations à prévoir et à inscrire au budget primitif)

Monsieur le Maire remercie le travail de chaque commission.

Il informe le conseil qu'il a reçu un courrier des pompiers de Saint-Ours. Il en est fait lecture. Les pompiers craignent une fermeture du centre de Saint-Ours rapidement si des bénévoles n'intègrent pas leur caserne. L'amicale souhaite communiquer sur le sujet et faire imprimer des flyers. Ils sollicitent la municipalité pour prendre en charge une partie de cette communication.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil est d'accord pour verser une subvention exceptionnelle, il prendra une délibération lors du prochain conseil municipal.

Il est soulevé la possibilité de proposer aux habitants une formation aux gestes de 1^{er} secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15

Vu pour être affiché le 15 septembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 14 septembre 2021

Le Maire

Louis ALLARD

Le secrétaire de Séance

Virginie PETELLAT

